
Discours du citoyen Bourrée, au nom de la députation du district de Pont-l'Evêque, qui présente plusieurs dons patriotiques, lors de la séance du 28 nivôse an II (17 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours du citoyen Bourrée, au nom de la députation du district de Pont-l'Evêque, qui présente plusieurs dons patriotiques, lors de la séance du 28 nivôse an II (17 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 414-415;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36331_t2_0414_0000_9

Fichier pdf généré le 15/05/2023

28

L'agent national du district de Marvejols informe la Convention, que la première vente des biens immeubles d'émigrés a eu lieu dans ce district: et que 37 lots ou divisions de ces biens, estimés 144,362 liv., ont été vendus 249,453 liv.

(1) au milieu des cris de Vive la République (2).
Insertion au bulletin (3).

29

Adresse du conseil-général de la commune de Salles (4), qui annonce que cette commune, toujours inébranlable dans ses principes républicains, vient de faire don à ses frères d'armes, défenseurs de la patrie, de 170 liv., de 7 paires de souliers en nature, de 64 chemises, et 50 paires de bas (5).

Mention honorable et insertion au bulletin (6).

[Au c^o Giraud, député à la Cour., s.d.] (7)

« Citoyen,

C'est avec confiance que nous nous adressons à toi, pour faire part à la Convention, que cette commune toujours ferme dans ses principes qui ne tendent qu'à l'affermissement des bases de la République, vient de faire un don patriotique envers ses frères d'armes défenseurs de la patrie, de 170 l., destinées à l'achat de 20 paires de souliers, 7 paires de souliers en nature, 74 chemises et 50 paires de bas, que nous venons de déposer au bureau du district. Nous aurions bien désiré que ces dons eussent été plus considérables, mais la commune peu fortunée a fait ce qu'elle a pu suivant sa faculté. Salut et Fraternité. »

BRISSON, GUERRY, P. FERJOT (*maire*),
HENRIO (*agent nat.*), DANIAUD, TARGÉ.

30

Les administrateurs du district de Pont-l'Évêque font passer à la Convention nationale, sous la conduite du citoyen Bourrée, président du comité de surveillance, 691 mares 5 onces d'argenterie, qui leur ont été envoyés par diverses communes de leur arrondissement (8).

Mention honorable, insertion au bulletin (9).

Une députation du district de Pont-l'Évêque se présente à la Barre. BOURRÉE, orateur de

la députation (1). Citoyens représentants. Nommé par les administrateurs du district de Pont-l'Évêque pour vous présenter 691 mares 5 onces d'argenterie provenant des églises d'une partie des communes de ce district, je me suis empressé de remplir leur vœu en faisant porter ces objets au magasin g^o des dépouilles des églises. 128 mares ont été précédemment envoyé à Caen au représentant du peuple Laplanche, auquel envoi notre commune étoit comprise pour 86 mares indépendamment de 78 qu'elle avoit fait passer à la monnaie à Rouen au mois d'octobre 1792. Il m'est bien doux de pouvoir vous dire au nom de mes concitoyens que le fanatisme expire dans nos contrées. Dépouillé des immenses richesses dont des prêtres astucieux et hypocrites l'avoient orné, le peuple n'en voit plus que le squelette hideux et il lui fait horreur. Les traits de lumière sortis du sommet de la Montagne sainte ont dessillé tous les yeux, pénétré tous les cœurs, et à peine en jetant nos regards sur le passé, pouvons-nous comprendre comment nous avons pu si longtemps être les dupes de la charlatanerie sacerdotale et les esclaves de la plus ridicule superstition. L'absurdité de croire qu'un homme peut être intermédiaire entre les autres hommes et la Divinité se fait si bien sentir, que je crois pouvoir vous assurer avec vérité, que bientôt les prêtres auront disparu de notre territoire.

Cependant, citoyens législateurs, je ne vous dissimulerai pas que quelques uns de ces dévotés cherchent encore à empêcher que les progrès rapides de la raison ne répandent partout leur influence heureuse. Ils sont parvenus à détourner quelques communes de déferer à l'invitation qui leur a été faite par le Directoire de notre district d'après l'ordre du sans-culotte Laplanche. Mais, Citoyens Représentants, mettez en réquisition le reste de ces Saints, et sur le champ vous les verrez se lever en masse, paroître à votre barre, voler dans le creuset national, y apprendre à mieux se pénétrer des principes de l'égalité en exerçant envers toute la République cette bienfaisance que, jusqu'alors, ils avoient réservé pour quelques êtres privilégiés.

Pour nous, nous ne connoissons plus d'autres saints que ces vertueux Montagnards qui, à l'aide du vaisseau révolutionnaire qu'ils ont lancé, vont nous conduire au port ou par leurs infatigables travaux, leur courage intrépide, leur énergie vraiment républicaine, ils nous feront goûter le plus inaltérable bonheur.

Notre commune, il y a viron deux mois vous avoit demandé à voir son nom régénéré dans un baptême civique, elle en veut un plus conforme aux principes qu'on y professe, nous ne devons plus porter celui que prenoient les apôtres du mensonge et de la superstition, nous demandons à porter le nom d'un vertueux citoyen qui mourut martyr de la liberté et de son dévouement pour la chose publique, que Pont-l'Évêque désormais s'appelle Pont-Chaslier.

Je vais vous faire au nom de notre municipalité le dépôt de trois brevets de ci-devant chevaliers de St-Louis avec deux croix et deux petites parcelles d'une troisième que l'aristocrate qui la portoit dit avoir été brisée dès avant la Révo-

(1) P.V., XXIX, 299. Mention dans *M.U.*, XXXV, 456; *J. Matin*, n° 530; *C. Eg.*, p. 138; *J. Sablier*, n° 1083.

(2) *J. Fr.*, n° 481.

(3) *B.*, 28 niv. (suppl^o).

(4) Charente-Inf^o.

(5) P.V., XXIX, 300.

(6) *B.*, 28 niv. (suppl^o).

(7) C 288, pl. 880, p. 9.

(8) P.V., XXIX, 300. Mention dans *M.U.*, XXXV, 457; *J. Sablier*, n° 1083; *Ann. patr.*, p. 1713; *J. Fr.*, n° 481.

(9) *B.*, 28 niv. (suppl^o).

(1) C 288, pl. 880, p. 3.

lution, comme vous l'apercevrez par l'extrait ci-joint du registre qui contient ces actes de dépôt. Mais le comité de surveillance de notre commune qui n'a vu dans cette action que la rage de ce ci-devant causée par l'enlèvement de son joujou, lui a donné une place avec les autres honnêtes gens avec lesquels il pourra tout à son aise s'entretenir à l'abri du soleil de la ci-devant noblesse et de sa vieille chevalerie. Vive la République, Vive la Montagne.

(Applaudi).

[Extraits des délibérations de la comm.] (1)

Ce jourd'hui [7 sept. 1793], le citoyen Lefébure, officier municipal présent et le citoyen Cambrener, secrétaire.

S'est présenté en cette Maison commune le citoyen Hautecloque demeurant en cette commune lequel au terme de la loi des 23 et 28 juillet dernier relative à la remise à faire des brevets et croix dites de St-Louis, a remis à l'instant sur le bureau le brevet dont il étoit muni et a déclaré que depuis longtemps, il n'avoit plus en ses mains la croix dite de St-Louis, l'ayant donné à changer et ne lui ayant pas été remise depuis 18 mois qu'il l'a donnée à quelqu'un pour cet effet, il ne peut en faire la remise, duquel dépôt nous lui avons accordé acte, ce qu'il a signé après lecture.

— Ce même jour et an que dessus...

S'est présenté le citoyen Lecourt, demeurant en cette commune, lequel au terme de la loi des 23 et 28 juillet dernier relative à la remise à faire des brevets et croix dites de St-Louis, a remis à l'instant sur le bureau le brevet dont il étoit muni, et déclaré que depuis plusieurs années, même avant la révolution sa croix avoit été cassée, qu'il se trouve dans l'impossibilité d'en faire la remise, il a aussitôt mis sur le bureau deux morceaux qui lui sont restés des débris de la dite croix, duquel dépôt nous lui avons accordé acte ce qu'il a signé après lecture.

— Ce jourd'hui [7 sept. 1793].

S'est présenté le citoyen Potterin Boisavenel, lieutenant de la gendarmerie nationale de cette ville, lequel au terme de la loi des 23 et 28 juillet dernier relative à la remise à faire des brevets et croix dites de St-Louis, a remis à l'instant sur le bureau le brevet et la croix dont il étoit muni et duquel dépôt nous lui avons accordé acte, ce qu'il a signé après lecture.

— Ce jourd'hui [13 frim. II], en la Maison commune de Pont-l'Évêque, le corps municipal en séance, présidé par le citoyen Lecomte maire, présents les citoyens Desroques, Pellerin, Quillet, Lecrue, Labbé officiers municipaux, Lugau procureur de la commune, assisté du citoyen Cambrener, secrétaire ordinaire.

S'est présenté le citoyen Louis Hautecloque demeurant ordinairement en cette ville, lequel a dit qu'il déposa en cette Maison commune le sept septembre dernier (vieux style) son brevet de ci-devant chevalier de St-Louis, qu'il ne put lors faire le dépôt de la croix qu'il portoit, attendu qu'il l'avoit remise à l'ex citoyen La Rocque émigré pour la changer à Paris, il y a plus de 18 mois, que cette croix ne fut point changée mais bien remise au domestique du citoyen Hautecloque, son père, qui vient de la

lui envoyer. En conséquence pour se conformer à la loi des 23 et 28 juillet dernier, il a présentement fait le dépôt de la dite croix, pour être par le corps municipal envoyé à l'administration du directoire du district de cette ville qui est invité de la faire passer au plus tôt à la Convention nationale, ce qu'il a signé après lecture.

[Le distr. de Pont-l'Évêque à la Conv., 18 niv. II]

« Représentants du Peuple,

De résultance de notre adresse du 18 frimaire qui vous informoit de notre envoi au département de 128 marcs 2 onces 3 gros 48 grains d'argenterie provenant de l'église de cette commune, celle de Launay et des émigrés. Nous vous en faisons passer directement sous la conduite du citoyen Bourrée, président du Comité de surveillance, 691 marcs 5 onces, qui nous ont été envoyés depuis, par diverses communes de notre arrondissement, ainsi que vous le remarquerez par l'état ci-joint.

Nous avons vu avec satisfaction, que jusqu'à ce moment, 70 communes, du nombre de 152 qui nous entourent, se sont empressées de répondre aux vues du citoyen Laplanche, représentant du peuple, près l'Armée des Côtes de Cherbourg, mais nous voyons avec chagrin, que des instigateurs perfides, se sont fait un devoir d'empoisonner des esprits foibles, aux fins de paralyser un travail, que la sagesse du représentant du peuple a provoqué pour opérer avec plus de succès et de célérité le salut de la République.

Cependant, Citoyens Législateurs, il nous reste des inquiétudes. Les communes de notre arrondissement qui n'ont pas obéi, peuvent occasionner de grands désagréments à celles qui se sont soumises au vœu du représentant du peuple. Sous ce rapport fidèle, nous pensons, qu'il seroit essentiel, que vous confirmassiez les ordres donnés par le citoyen Laplanche, touchant l'envoi de l'argenterie des églises, non seulement, il en résulteroit la tranquillité; mais encore, l'obéissance de celles des communes qui ont été récalcitrantes jusqu'à ce moment, et qui disent ouvertement qu'elles se soumettront de [dès] l'instant qu'elles verront votre adhésion formelle sur cet objet particulier.

Nous envoyons ce jour aux Comités de salut public et de sûreté générale, l'expédition d'un procès-verbal rédigé à l'occasion d'un curé, qui occasionne ce mouvement. Vous pourrez vous en convaincre par la lecture des pièces et nous osons nous flatter, que vous puiserez dans votre sagesse ordinaire, des moyens efficaces qui nous garantissent de toutes disgrâces à cet égard. Nous avons rempli notre devoir en faisant exécuter les ordres du représentant du peuple, et ceux du département, nous attendons avec sécurité votre approbation sur notre conduite et la marche que nous devons tenir à l'occasion des communes, qui paroissent incertaines sur le parti qu'elles doivent prendre touchant leur argenterie. Si on ne les contraint pas, celles qui ont obéi éprouveront certainement des disgrâces de la part d'une portion du peuple fanatisé par le curé.

Gloire à la Nation! Honneur à la Montagne! Guerre aux tyrans! La liberté, l'égalité ou la mort.»

BUNET, LEGRAS, RÉGNÉE (agent nat.),
MAUCHRÉTIEN, P. AUBRY.

(1) C 288, pl. 880, p. 1, 2.